

ARRETE REGLEMENTAIRE N°AR2024-140
Portant réglementation de la circulation
entre le 11 décembre 2024 et le 24 janvier 2025
Rue de la Gaverie
pour des travaux de tranchée et pose de poteaux
Effectués par la Société BEAUVAL de Evry-Courcouronnes

Le Maire de la commune de Saint-Germain-sur-Ay,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT QUE des travaux de tranchée et pose de poteaux vont être effectués par la Société BEAUVAL de Evry-Courcouronnes, entre le 11 décembre 2024 et le 24 janvier 2025, rue de la Gaverie, et qu'il convient de réglementer la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : dans le cadre des travaux de tranchée et pose de poteaux qui vont être effectués par la Société BEAUVAL de Evry-Courcouronnes, entre le 11 décembre 2024 et le 24 janvier 2025, rue de la Gaverie, le stationnement sera interdit. Des panneaux de signalisation seront mis en place par la Société BEAUVAL de Evry-Courcouronnes ;

Article 2 : une ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- M. Hasnaa SAADI de La Société BEAUVAL
- M. Le Commandant de la Communauté de brigades de Gendarmerie de Lessay

Fait à Saint-Germain-sur-Ay,
Le 6 décembre 2024,
Le Maire,
Christophe GILLES



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Christophe Gilles", written over a horizontal line.

Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché le 09 DEC 2024
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.